



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 28 mai 2009 — N° 36

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 42.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Bolduc (Jean-Talon) fait une déclaration concernant la Journée du Résident.

M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration concernant la Semaine nationale des transports.

Mme Thériault (Anjou) fait une déclaration concernant la Journée internationale d'action pour la santé des femmes.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration concernant le Rendez-vous panquébécois Montérégie 2009 de Secondaire en spectacle.

M. Bonnardel (Shefford) fait une déclaration concernant l'entreprise Artopex, lauréate des Mercuriades 2009.

28 mai 2009

M. Sklavounos (Laurier-Dorion) fait une déclaration concernant la Journée de sensibilisation à l'ostéoporose.

M. Khadir (Mercier) fait une déclaration concernant le deuxième plan d'action gouvernementale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

M. Pigeon (Charlesbourg) fait une déclaration concernant le départ à la retraite de M. André Caron, président de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

M. Boucher (Johnson) fait une déclaration concernant le Centre d'action bénévole de Windsor.

M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration concernant l'urgence de l'Hôtel-Dieu de Montmagny.

À 9 h 55, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 10 heures.

28 mai 2009

La séance reprend à 10 h 09.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Bachand, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2008;
(Dépôt n° 390-20090528)

Le rapport d'activité du Fonds d'indemnisation du courtage immobilier, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2008.
(Dépôt n° 391-20090528)

M. Corbeil, ministre responsable des Affaires autochtones, dépose :

Le décret n° 458-2009 concernant l'entrée en vigueur de la Convention complémentaire n° 20 à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.
(Dépôt n° 392-20090528)

Dépôts de rapports de commissions

M. Drainville (Marie-Victorin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 26 mai 2009, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi modifiant le Code de procédure civile pour prévenir l'utilisation abusive des tribunaux et favoriser le respect de la liberté d'expression et la participation des citoyens aux débats publics. Le rapport contient des amendements au projet de loi.
(Dépôt n° 393-20090528)

28 mai 2009

M. Paquet (Laval-des-Rapides), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 27 mai 2009, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi donnant suite au discours sur le budget du 13 mars 2008 et à certains autres énoncés budgétaires. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 394-20090528)

M. Kelley (Jacques-Cartier), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 26 et 27 mai 2009, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 34, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les centres médicaux spécialisés et les laboratoires d'imagerie médicale générale.

(Dépôt n° 395-20090528)

M. Legault (Rousseau), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 27 mai 2009, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 30, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi;

(Dépôt n° 396-20090528)

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 12, 13, 19, 20 et 26 mai 2009, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n°27, Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 397-20090528)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

28 mai 2009

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (3) et 185 du Règlement, Mme Boulet, ministre des Transports, M. Bergeron (Verchères), M. Grondin (Beauce-Nord), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine nationale des transports, qui se déroulera du 28 mai au 6 juin 2009; cette semaine, qui se tient au Québec sous l'égide de l'Association québécoise du transport et des routes, en collaboration avec le ministère des Transports du Québec, aura comme thème « Les voies d'avenir ».

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (2), 84.1 (3), et 185 du Règlement, M. Khadir (Mercier), M. Dutil, ministre du Revenu, M. Pelletier (Rimouski), et M. Bonnardel (Shefford) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale réitère sa volonté ferme de mener une lutte efficace et diligente à l'évitement et à l'évasion fiscale, notamment par des moyens concrets pour mettre fin aux pratiques fiscales agressives, au moment où le gouvernement Obama entend s'attaquer aux paradis fiscaux par une ambitieuse réforme fiscale qui vise à injecter une bonne dose d'éthique dans une économie qui, aux États-Unis comme au Québec, en a bien besoin.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 (2) et conformément à l'article 146 du Règlement, Mme Beauchamp, leader adjointe du gouvernement, propose :

28 mai 2009

QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 48, Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 5, 9 et 10 juin 2009 et qu'à cette fin elle entende les personnes suivantes :

- M. Claude Bisson, juriconsulte de l'Assemblée nationale
- M. Yves Boisvert, professeur à l'École nationale d'administration publique
- M. André C. Côté, commissaire au lobbying
- M. Christian Dufour, professeur à l'École nationale d'administration publique
- M. André Lacroix, professeur à la Chaire d'éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke
- M. Thierry Pauchand, titulaire de la Chaire de management éthique de HEC Montréal
- M. René Villemure, de l'Institut québécois d'éthique appliquée
- M. Bernard Keating, professeur et éthicien à l'Université Laval
- M. Michel Dion, professeur à l'Université de Sherbrooke
- M. Michel Bastarache, ex-juge à la Cour suprême du Canada
- Mme Huguette St-Louis, ex-juge en chef à la Cour du Québec
- M. Sébastien Bouthillier, étudiant au doctorat à la Chaire de management éthique de HEC Montréal

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chacun soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

28 mai 2009

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 (2) et conformément à l'article 146 du Règlement, Mme Beauchamp, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la culture, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 32, Loi modifiant la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma et d'autres dispositions législatives, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 4 et 5 juin 2009 et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

- Alliance internationale des employés de scène, de théâtre, techniciens de l'image, artisans et métiers connexes des États-Unis, ses territoires et du Canada
- Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son
- Association des producteurs de films et de télévision du Québec
- Alliance of Motion Picture and Television Producers
- Association des producteurs conjoints
- Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo
- Union des artistes
- Me Jean-Paul L'Allier
- Association des compagnies de théâtre; Association des producteurs de théâtre privé du Québec, Théâtres associés inc. et Théâtres Unis Enfance Jeunesse

- Festivals et Événements Québec et Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143.1 du Règlement, Mme Beauchamp, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi modifiant les lois constitutives de Capital régional et coopératif Desjardins, de Fondation et du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.);
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 49, Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives;

28 mai 2009

- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 42, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi sur les établissements d'hébergement touristique et d'autres dispositions législatives.

M. Chagnon, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission des affaires sociales se réunira en séance de travail afin de procéder à l'organisation de ses travaux concernant le mandat d'initiative sur le phénomène de l'itinérance au Québec.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 47, Loi modifiant la Loi approuvant l'Entente concernant la construction et l'exploitation d'un centre hospitalier sur le territoire de Kahnawake, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 47 est adopté.

28 mai 2009

Mme Beauchamp, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 47 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

La motion est adoptée.

À 11 h 36, à la demande de Mme Beauchamp, leader adjointe du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 06.

Adoption du principe

M. Bachand, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 50, Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 50 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 50 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Adoption

M. Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le projet de loi n° 4, Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité et modifiant la Loi sur les produits alimentaires, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 4 est adopté.

28 mai 2009

À 15 h 52, à la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 17 heures.

Les travaux reprennent à 17 h 01.

Adoption

Mme Weil, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que le projet de loi n° 3, Loi permettant la mise en œuvre de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles ainsi que d'autres ententes du même type, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 223 du Règlement, à la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la séance du mardi 2 juin 2009.

À 17 h 21, à la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

28 mai 2009

La séance reprend à 20 heures.

—————

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 223 du Règlement, à la demande de M. Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le vote précédemment reporté à la période des affaires courantes de la séance du mardi 2 juin 2009 est reporté à la séance du vendredi 5 juin 2009.

Adoption

Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, propose que le projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 33 est adopté.

Adoption du principe

Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, propose que le principe du projet de loi n° 45, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 45 est adopté.

M. Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le projet de loi n° 45 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est adoptée.

28 mai 2009

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 21 et 52 du Règlement, M. Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose l'ajournement des travaux au vendredi 29 mai 2009, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 20 h 50, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au vendredi 29 mai 2009, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 28 mai 2009, à 16 h 15, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente de l'Assemblée nationale, et de Mme Mignolet, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 20 Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur le ministère de la Justice
- n° 25 Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale

Le Président

YVON VALLIÈRES